



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 mai 2021
Français
Original : anglais

Force conjointe du Groupe de 5 pays pour le Sahel

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2391 \(2017\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, en étroite coordination avec les États du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) et l'Union africaine, sur les activités de la Force conjointe du Groupe de 5 pays pour le Sahel) et sur l'appui fourni par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à cet égard. Le Conseil a adopté la résolution [2531 \(2020\)](#), par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUSMA et recommandé que la Mission renforce son appui à la Force conjointe.

2. Le rapport fait le point des progrès accomplis dans l'opérationnalisation de la Force conjointe depuis le rapport du 2 novembre 2020 ([S/2020/1074](#)), notamment en ce qui concerne l'appui international dont celle-ci a bénéficié et l'application de l'accord technique signé en février 2018 entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et les pays du G5 Sahel (l'accord technique). Il traite également des problèmes auxquels s'est heurtée la Force conjointe et de l'application, par les pays du G5 Sahel, d'un cadre réglementaire de contrôle du respect des droits humains et du droit international humanitaire (cadre réglementaire). En outre, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution [2531 \(2020\)](#), on y trouvera une évaluation de l'application du paragraphe 13 de la résolution [2391 \(2017\)](#), y compris pour ce qui concerne le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes et la perspective que le secrétariat exécutif du G5 Sahel et la Force conjointe gagnent en autonomie et mettent en place leur propre système d'acquisition.

3. La période à l'examen a été marquée par la dégradation des conditions de sécurité au Sahel, comme en témoignent les attaques terroristes complexes qui ont continué de viser les positions des forces de défense et de sécurité nationales et régionales, en particulier dans la région du Liptako-Gourma, point de rencontre des frontières du Burkina Faso, du Mali et du Niger. La zone des trois frontières reste le principal point chaud, malgré la pression exercée dans le cadre des opérations antiterroristes et les luttes intestines observées entre les deux principaux groupes armés terroristes, *Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin* (le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans,) affilié à Al-Qaïda, et l'État islamique du Grand Sahara. Une recrudescence des attaques contre les civils, notamment contre les représentants



des autorités locales et les personnalités religieuses, a été constatée. Dans les régions occidentales du Niger, le nombre de civils qui ont péri a augmenté pendant l'année écoulée. Au moins 300 personnes ont été tuées lors de trois attaques majeures en 2021, dont la dernière, survenue le 21 mars dans la région de Tillia, a fait au moins 137 morts. L'utilisation d'engins explosifs improvisés contre les civils et les forces de défense et de sécurité a gagné en fréquence en décembre 2020 et en janvier 2021, en particulier dans le centre du Mali et dans le sud-ouest du Niger (région de Tillabéri). Parallèlement, le nombre de cas d'extorsion de fonds aux populations n'a cessé d'augmenter, notamment au Mali et au Niger. Des interventions militaires régionales plus intenses sont actuellement menées pour inverser le rapport de force dans la région du Liptako-Gourma, mais une aggravation de la déstabilisation est tout à fait possible et le risque que la menace pesant sur la sécurité gagne la côte Sud et la côte Ouest de l'Afrique est bien réel.

4. Les affrontements entre communautés ont continué d'aggraver les conditions de sécurité dans lesquelles opère la Force conjointe. Souvent instrumentalisées par les organisations terroristes et les groupes armés locaux, les dynamiques de conflit locales sont exacerbées par la raréfaction des sources liées aux changements climatiques et aux pressions démographiques, d'autant plus que la région ne connaît pas un développement économique et n'a pas mis en place des mesures d'adaptation propres à en atténuer les effets. Ces crises dévastent la région et mettent des millions de personnes en danger. À ce jour, en 2021, 6,8 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire dans les pays du G5 Sahel. Un risque de famine plane désormais sur le Burkina Faso. De même, depuis 2018, le nombre de personnes déplacées a été multiplié par 20 dans la région du Liptako-Gourma. On dénombre près de 2,1 millions de déplacés et plus de 880 000 réfugiés dans les États du G5 Sahel. Les déplacements de populations à grande échelle continuent d'avoir un impact sur les services publics et les ressources naturelles, qui sont déjà limités, et exacerbent les tensions et les conflits sociaux.

II. Opérationnalisation de la Force conjointe

5. Dans le secteur ouest, entre le Mali et la Mauritanie, la Force conjointe a signalé la présence constante de groupes armés terroristes aux alentours de la forêt de Wagadou. Elle a également fait état d'affrontements sporadiques entre le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et l'État islamique du Grand Sahara. En outre, dans cette zone, des affrontements meurtriers entre chasseurs traditionnels et groupes armés terroristes ont été signalés.

6. La Force conjointe a signalé que des groupes armés étaient actifs dans la partie sud du secteur est, situé entre le Niger et le Tchad. Dans la partie nord de ce même secteur, la situation était apparemment plus calme que dans les autres zones d'opérations de la Force. Les deux bataillons de la Force à Madama (Niger) et à Wour (Tchad) ont certes rencontré des difficultés particulières liées aux activités des trafiquants et d'éléments de groupes armés basés en Libye, mais leurs patrouilles ont contribué à désorganiser les trafics, notamment en entravant considérablement la mobilité des trafiquants et autres bandits armés.

Dans le secteur centre, entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, la Force conjointe a noté une certaine accalmie grâce à l'action coordonnée des forces présentes sur le terrain, c'est-à-dire elle-même, les forces nationales et l'opération Barkhane, auxquelles s'est joint le groupement de forces Takuba. Elle a indiqué que les chaînes logistiques des groupes armés avaient été perturbées et qu'il y avait des défections dans leurs rangs. Toutefois, le secteur centre reste l'épicentre des activités que mènent les groupes armés terroristes dans les zones d'opérations de la Force

conjointe. La présence de groupes armés terroristes évolue rapidement dans une zone d'action de plus de milliers de kilomètres carrés. Il est devenu le théâtre d'affrontements récurrents entre le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et l'État islamique du Grand Sahara. S'il perd en influence et n'est plus en position d'attaquer les camps militaires comme en 2019, l'État islamique du Grand Sahara n'a pas disparu. Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans continue de gagner du terrain en étendant son influence régionale et en consolidant son organisation. À l'heure actuelle, le groupe déstabilise les périphéries au centre et dans le nord du Mali, ainsi que les frontières nord du Burkina Faso, et il représente la plus grande menace.

A. Composante militaire

7. Durant la période précédente et la période à l'examen, deux opérations de grande envergure visant à améliorer les conditions de sécurité ont été menées dans le secteur centre, en coordination avec l'opération Barkhane. L'opération Sama 2, qui a débuté le 1^{er} août 2020 et dont l'objectif était d'affermir le contrôle sur la zone sécurisée lors de l'opération Sama 1, s'est terminée le 31 janvier 2021. Elle visait également à renforcer la confiance entre la Force conjointe et les populations civiles, à favoriser le retour progressif des forces armées nationales et des autorités locales dans la zone, ainsi qu'à faciliter l'exécution de projets civilo-militaires. Toutefois, peu de représentants étatiques sont retournés dans la zone. La phase offensive de l'opération Sama 2, qui a commencé durant la première semaine de novembre 2020 et s'est poursuivie jusqu'au début de janvier 2021, a été consolidée par le déploiement du 8^e bataillon tchadien au début de mars 2021.

8. Au cours de l'opération Sama 2, la base de Boulikessi (Mali) a été prise pour cible à plusieurs reprises et une attaque majeure y a eu lieu le 24 janvier 2021, ce qui montre que les groupes armés terroristes, bien que souvent désorganisés, affaiblis et en recul, restent déterminés à poursuivre le combat. Durant la campagne militaire, la Force conjointe a observé une véritable lutte de pouvoir entre groupes armés terroristes, qui rivalisent pour asseoir leur influence et leur contrôle sur les territoires, et noté que cette dynamique devrait se maintenir. En mars 2021, la Force a lancé l'opération Sama 3, qui vise à consolider les acquis obtenus lors de l'opération Sama 1 et de l'opération Sama 2.

9. Malgré les problèmes de sécurité, le commandement de la Force conjointe estime que l'opération Sama 1 et l'opération Sama 2 ont eu un impact positif notable sur les populations. Ces opérations ont permis de maintenir la pression sur les groupes armés et terroristes et de renforcer la confiance entre les populations civiles et la Force. En effet, cette dernière indique que ses unités et les populations collaborent davantage.

10. Le 8^e bataillon tchadien de la Force conjointe, qui compte 1 200 éléments, s'est déployé dans la zone des trois frontières au début de mars 2021. Il a pris quartier à Téra, à 160 kilomètres au nord-ouest de Niamey, près de la frontière avec le Burkina Faso. C'est également dans cette localité que la Force conjointe établira sa future base de soutien logistique, qui sera consacrée à ses opérations dans la région du Liptako-Gourma. Ce déploiement porte le nombre total de militaires de la Force conjointe à 5 534, dont 305 sécurisent les quatre postes de commandement multinationaux. Toutefois, il convient de suivre de près l'impact que l'évolution de la situation au Tchad risque d'avoir sur l'engagement du pays.

11. Au cours de la période considérée, la Force conjointe et ses partenaires, tels que l'opération Barkhane, les Forces de défense et de sécurité maliennes et la MINUSMA, ont continué de se coordonner au moyen de réunions conjointes et d'échanges bilatéraux. Des réunions mensuelles de coordination des opérations ont également été

tenues pour permettre la mise en commun des évaluations entre toutes les forces partenaires.

B. Composante Police

12. L'opérationnalisation de la composante Police a avancé lentement, notamment en ce qui concerne les groupes des enquêtes spéciales. S'agissant des unités de prévôts, 13 gendarmes par bataillon ont été déployés au sein de leurs bataillons respectifs, venant ainsi s'ajouter aux 11 gendarmes déployés au sein du 2^e bataillon tchadien, et sont pour la plupart opérationnels. Pour ce dernier bataillon, le matériel nécessaire est en route ou en train d'être mis en place. Durant la période considérée, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a participé à la formation préalable au déploiement de trois unités de prévôts entrantes (du 25 au 29 janvier 2021 pour les unités destinées aux deux bataillons maliens déployés à Goma Koura (Mali), du 8 au 12 mars pour ceux destinés à la base de Boulikessi et du 29 mars au 2 avril pour ceux qui devaient rejoindre le bataillon tchadien en poste à Wour).

13. Au cours de la période considérée, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le HCDH ont continué d'aider la Force conjointe à renforcer sa composante Police par l'élaboration d'un programme de formation spécialisée. Dans le cadre d'une initiative prise en juillet 2020, la Force conjointe, l'ONUDC, le HCDH, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)/Organisation africaine de coopération policière (AFRIPOL), l'Union européenne et la MINUSMA ont conjointement élaboré un programme de formation spécialisée à l'intention des membres de la composante, dont la teneur a été validée lors d'un atelier tenu à Niamey du 16 au 19 novembre 2020, et qui a été dispensé, pour la première fois et à titre expérimental, à Nouakchott du 22 au 26 mars 2021.

C. Secrétariat exécutif du G5 Sahel

14. Afin de renforcer la coordination des activités du G5 Sahel, chaque État membre de ce groupe a mis en place un comité national de coordination composé d'experts issus des secteurs de la gouvernance, du développement et de la sécurité. Ces comités nationaux de coordination sont placés sous l'autorité du secrétariat exécutif du G5 Sahel et ont pour mission principale de coordonner et de suivre l'application du cadre de coopération entre les États membres du G5 Sahel.

15. L'ONUDC a continué d'aider le secrétariat exécutif du G5 Sahel dans les efforts qu'il déploie en faveur de la prise en compte systématique du genre dans le secteur de la sécurité. Du 16 au 19 mars 2021, à Nouakchott, il a organisé, avec le HCDH et à l'intention des personnes haut gradées et des chefs des forces de sécurité des pays du G5 Sahel, un atelier sur la diversité concernant le genre comme moteur du changement, qui s'inscrivait dans le cadre du plan d'action du G5 Sahel visant à augmenter le nombre de femmes en tenue dans les secteurs de la défense et de la sécurité de la région. Le HCDH et l'ONUDC continuent d'encourager la nomination d'un plus grand nombre de femmes au sommet de la hiérarchie dans les rangs de l'armée et de la police, sachant qu'elles jouent un rôle important pour permettre aux forces armées de s'acquitter comme il se doit de leurs mandats, notamment en proposant de nouvelles manières de penser en ce qui concerne la planification des opérations et les décisions clefs, notamment pour les décisions touchant les civils, et en particulier les femmes et les filles, ainsi qu'en améliorant l'accès aux communautés, renforçant par là même la protection des civils. Au cours de la période considérée, le secrétariat exécutif a continué de s'employer à élaborer une stratégie

régionale de protection des civils dans les pays du G5 Sahel avec le soutien du HCDH et, à cet égard, organisé au Mali, du 23 au 26 novembre 2020, un atelier visant à informer la future stratégie régionale, en sollicitant les avis de diverses parties prenantes, notamment des représentants des institutions nationales des droits humains, des autorités locales et traditionnelles et de la société civile.

D Problèmes et défis

16. Ses capacités opérationnelles et logistiques étant limitées, la Force conjointe a toujours énormément de mal à approvisionner ses troupes, un problème aggravé par le manque de moyens de transport adéquats. De façon plus générale, l'insuffisance du matériel est restée une préoccupation quotidienne, entravant l'efficacité et les opérations des militaires déployés dans les garnisons et sapant leur moral. Par exemple, si l'arrivée du bataillon tchadien de 1 200 soldats est un signal extrêmement positif, les soldats tchadiens et leur matériel ont dû parcourir plus de 2 000 kilomètres, longeant l'intégralité de la longue bande sud du Niger, de N'guigmi à Niamey, un périple au cours duquel ils ont rencontré des difficultés logistiques, liées notamment aux problèmes d'approvisionnement en carburant et à la panne de certains équipements militaires. De même, le manque de capacités en ce qui concerne les évacuations sanitaires primaires et secondaires est resté un problème dans tous les secteurs.

17. La Force conjointe ne dispose pas de moyens aériens, alors que c'est indispensable dans le cadre des efforts antiterroristes en cours. Elle ne dispose pas non plus de système de renseignement complet. L'acquisition de capteurs et d'équipements de surveillance – tels que des radars au sol à courte portée ou des drones – est prévue dans la deuxième tranche du financement de l'Union européenne.

Pour que la Force conjointe puisse atteindre ses objectifs, il est essentiel qu'elle se coordonne de manière efficace avec les autres forces présentes sur le terrain et que le dialogue et l'échange de renseignements au niveau local soient renforcés. Les contingents des différentes opérations doivent renforcer leur coopération en matière de renseignement afin d'avoir une compréhension commune de la situation, en particulier lorsqu'ils sont établis dans un même camp, comme c'est le cas à Gao (Mali).

III. Mise en œuvre du cadre réglementaire de contrôle du respect des droits humains et du droit international humanitaire de la Force conjointe, et de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes

18. La MINUSMA et le HCDH ont continué de suivre de près la situation des droits humains dans le contexte des opérations de la Force conjointe. Au cours de la période considérée, plusieurs problèmes de sécurité constituant des violations graves des droits humains ont été recensés au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Tchad. Toutefois, la responsabilité directe de la Force conjointe a été établie dans plusieurs affaires.

19. En février 2021, le bataillon tchadien de la Force conjointe déployé à Wour a arrêté 36 personnes, dont 27 mineurs présumés, lors de patrouilles de routine. Le 13 février, l'État-major général des forces armées tchadiennes a remis ces mineurs au

Ministère de la femme et de la protection de la petite enfance. Le bureau du HCDH au Tchad suit cette affaire de près.

20. Le 4 mars, le HCDH a suivi le déroulement, à Néma (Mauritanie), du procès de deux anciens soldats de la Force conjointe, l'un accusé de meurtre et l'autre de viol. L'auteur présumé du meurtre a été reconnu coupable en vertu de l'article 271 du Code pénal mauritanien et condamné à mort conformément à l'article 280. Cette peine a été commuée en une peine de réclusion criminelle à perpétuité, la Mauritanie ayant instauré un moratoire sur l'application de la peine de mort depuis 1987. S'agissant de l'affaire de viol, l'auteur présumé a été déclaré coupable en vertu de l'article 309 du Code pénal mauritanien et condamné à quatre ans d'emprisonnement.

21. Le 28 mars 2021, plusieurs cas de violences sexuelles (dont trois cas de viol, l'un concernant une mineure) qui se seraient produits entre le 15 et le 27 mars et qui impliqueraient des soldats du 8^e bataillon tchadien de la Force conjointe, déployé à Téra (Niger), ont été portés à l'attention du HCDH et de la Force. Cette dernière a immédiatement pris un certain nombre de mesures conformément aux procédures concernant la conduite d'enquêtes internes qui font partie du cadre réglementaire. Elle a notamment mis en place une commission d'enquête interne le 30 mars et envoyé, le 31 mars, une délégation conduite par le commandant du secteur centre pour qu'elle donne des instructions aux soldats déployés à Téra et y rencontre les autorités départementales et les notables, l'objectif étant de rassurer la population locale. La Commission nigérienne des droits de l'homme a également ouvert une enquête et publié un communiqué le 2 avril, dans lequel elle a confirmé, entre autres, les trois viols. Le 3 avril, la Force a publié un communiqué dans lequel elle a confirmé les allégations de violences sexuelles et annoncé l'adoption d'une série de mesures visant à y donner suite, notamment l'ouverture d'une enquête sur l'implication de certains de ses éléments et l'application de sanctions disciplinaires et juridiques contre les éléments en cause, le cas échéant. Le même jour, les autorités tchadiennes ont publié une déclaration similaire. Dans le cadre de l'appui qu'il lui apporte aux fins de la mise en œuvre de son cadre réglementaire, le HCDH continue d'aider la Force à appliquer des mesures préventives et correctives et à en assurer le suivi en permanence, et lui fournit d'autres formes d'assistance technique selon les besoins.

22. Avec l'appui du HCDH, la Force conjointe a continué d'avancer dans la mise en œuvre de son cadre réglementaire concernant les droits humains et le droit international humanitaire, notamment en concevant plusieurs mécanismes internes qui contribuent à la rendre mieux à même de respecter le droit international dans la conduite de ses opérations. Il s'agit notamment : de la Cellule de suivi, d'analyse et d'intervention sur les cas de victimes civiles, créée officiellement le 27 janvier 2021 à Bamako ; de la pratique consistant à envoyer, avant le début des opérations, des messages radio à toutes les unités d'intervention afin de leur rappeler les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme ; du suivi systématique de la capture, de la rétention et du transfert des détenus.

23. Au cours de la période considérée, dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, la MINUSMA a procédé à 28 évaluations des risques concernant des demandes d'appui opérationnel de l'ONU à la Force conjointe, qui ont abouti à une recommandation d'appui. À l'issue de ces évaluations, la Mission a proposé plusieurs mesures d'atténuation des risques recensés (qui ont été communiqués à la Force conjointe en vue de garantir le respect total des principes de la politique de diligence voulue), notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du cadre réglementaire de la Force. Il s'agit notamment des mesures suivantes : a) application effective des instructions générales relatives aux enquêtes internes, notamment dans le contexte de la série de violations des droits humains portées à

l'attention de la Force (y compris celles rapportées par des sources publiques) ; b) établissement de la version définitive des documents-cadres clefs, notamment ceux relatifs à l'utilisation de brigades lors des opérations conjointes ; c) mise en commun des listes des membres des bataillons opérant sous le commandement de la Force conjointe à des fins de vérification d'antécédents ; d) échange des informations relatives aux problèmes qui ont eu une incidence sur les civils pendant les opérations. Le fait que la Force conjointe a désigné une personne référente et que le questionnaire requis a systématiquement été soumis avant la présentation des demandes d'appui a permis d'accélérer le traitement des demandes.

24. Le fait que les bataillons détachés auprès de la Force conjointe opèrent sous un double commandement continue d'être problématique. Il est difficile de distinguer les opérations menées au nom des pays dont sont originaires les bataillons de celles menées sous le commandement de la Force, de sorte qu'il est compliqué de déterminer les responsabilités en cas de problèmes concernant des civils et d'autres violations graves des droits humains (notamment celles commises dans le cadre d'opérations transfrontières). La création d'un mécanisme de « déconfliction » entre la Division des droits de l'homme et de la protection de la MINUSMA, l'équipe responsable du projet de cadre de conformité du HCDH, la Force conjointe et les commandements des cinq pays a été proposée comme solution, car elle favoriserait l'échange d'informations et contribuerait à clarifier la situation. La plupart des contingents organisent certes des séances de sensibilisation avant le déploiement de leurs forces, mais il a également été jugé essentiel de mener davantage d'activités de formation adaptées pour renforcer les capacités et faire mieux connaître le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme avant et pendant les opérations conjointes, notamment par la formation des formateurs.

IV. Appui international à la Force conjointe

A. Appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

25. La MINUSMA a continué d'apporter un appui logistique aux sept bataillons placés sous l'autorité de la Force conjointe, conformément à son mandat. Elle a reçu deux demandes concernant le carburant et les lubrifiants, ainsi que l'évacuation sanitaire primaire, entre le 8 novembre 2020 et le 30 mars 2021, lesquelles ont fait l'objet d'une évaluation des risques, comme exigé dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains. S'agissant du délai de réponse moyen, la MINUSMA a pu respecter le délai de 14 jours prescrit dans l'accord technique, sauf pour les demandes concernant l'essence, dont l'achat a pris plus de temps, les quantités prévues dans le contrat d'approvisionnement en carburant conclu par la Mission étant très limitées et ne permettant pas de satisfaire les demandes de la Force. Toutes les demandes faites à ce jour par la Force ont été satisfaites.

Demandes d'articles consommables essentiels reçus par les contingents

26. Le 10 octobre 2020, la Force conjointe a présenté à la MINUSMA un plan d'appui trimestriel pour la période d'octobre à décembre 2020, dans laquelle elle demandait 0,6 million de litres de carburant et de lubrifiants, pour un montant de 0,7 million de dollars, soit un taux de collecte et de consommation de 100 % d'après le plan d'appui trimestriel. La Mission a donné une suite favorable à ce plan ainsi qu'à toutes les demandes ponctuelles, qui feront l'objet d'une évaluation des risques, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains.

27. Le 6 janvier 2021, la Force conjointe a présenté son plan d'appui trimestriel pour la période de janvier à mars 2021. Les quantités et le lieu de collecte de ces articles sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Lieux de collecte et articles indiqués dans le plan d'appui trimestriel (janvier-mars)

<i>Lieu</i>	<i>Rations de combat</i>	<i>Carburant (l)</i>	<i>Eau (l)</i>	<i>Huile 50 (l)</i>	<i>Graisse (kg)</i>	<i>Fluide de refroidissement (l)</i>
Bamako	–	474 300		7 000	720	720
Gao	–	60 000		1 000	120	120
Sévaré	–	80 000		1 000	120	120
Total	–	614 300		9 000	960	960

Sélection des prestataires devant assurer la fourniture et la livraison d'articles consommables essentiels aux contingents opérant en dehors du Mali

28. En vertu de la résolution 2531 (2020), le mandat d'appui à la Force conjointe confié à la Mission a été renforcé et la Mission a été autorisée à engager des entreprises privées pour fournir des articles consommables essentiels aux contingents opérant en dehors du Mali dans le cadre des opérations de la Force. Au cours de la période considérée, la MINUSMA a tenu une série de consultations avec la Force et le secrétariat exécutif du G5 Sahel, qui ont été l'occasion de définir les grandes orientations suivies par les experts de la MINUSMA et ceux de la Force, pour recueillir et organiser les informations clefs en vue de l'établissement des cahiers des charges, dans lesquels sont donnés des renseignements détaillés sur les services attendus des prestataires potentiels, qui devraient être en mesure de livrer les articles consommables essentiels à proximité de la zone d'opérations des contingents de la Force, tout en gérant les risques de sécurité qui en découleraient.

29. Un effort de sensibilisation considérable a été déployé pour faciliter une large diffusion de l'appel à manifestation d'intérêt pour la prestation de ces services, notamment dans les pays du G5 Sahel. La procédure de passation de marchés pour la fourniture des articles consommables essentiels est en cours. Les contrats devraient être donnés aux entreprises retenues d'ici juin 2021. La prestation des services devrait commencer entre un et trois mois après. En attendant, la MINUSMA continue d'appuyer la Force conjointe sur la base des modalités d'appui actuelles, jusqu'à ce que les nouvelles dispositions soient en place.

Génie et évacuations sanitaires primaires et secondaires

30. Aucun soutien génie ni aucun service d'évacuation et de transport sanitaires n'ont été fournis au cours de la période considérée, même si les moyens nécessaires à cet égard ont été mis à disposition d'après les plans d'opérations de la Force conjointe.

Efforts de mobilisation de ressources

31. L'Union européenne a affecté un montant total de 10 millions d'euros à l'appui de la MINUSMA à la Force conjointe. Le 29 décembre 2020, elle a décaissé la deuxième tranche de ce financement [5 millions d'euros (6,1 millions de dollars)]. La Mission a donc reçu les 10 millions d'euros (12,3 millions de dollars).

32. L'Union européenne a promis de verser 7 millions d'euros supplémentaires (8,5 millions de dollars) pour financer la fourniture d'un appui renforcé à la Force

conjointe jusqu'en février 2022. Étant donné que la durée d'exécution du contrat de financement sera d'un an à compter de la date de signature, et rien n'indiquant que le soutien financier se poursuivra au-delà de février 2022, il faudra veiller à synchroniser l'utilisation des fonds avec cette durée.

33. L'appui opérationnel et logistique apporté par la Mission à la Force conjointe a jusqu'ici dépendu du financement de l'Union européenne. S'il faut se féliciter des efforts consentis par l'Union européenne dans ce domaine, cette dépendance à l'égard d'un soutien financier extérieur pose un problème de prévisibilité et de durabilité des ressources.

B. Appui multilatéral

34. Les 15 et 16 février s'est tenu le septième sommet des chefs d'État des pays du Groupe de cinq pays du Sahel à N'Djamena. Au cours de cette rencontre, à laquelle ont également participé, pour la première fois, d'autres dirigeants ouest-africains tels que le Président du Ghana, Nana Akuffo Addo, et le Président du Sénégal, Macky Sall, les chefs d'États se sont félicités des efforts que déployaient les forces de défense et de sécurité de la région. Saluant la contribution de l'opération Barkhane, ils ont encouragé le renforcement de la collaboration entre la Force conjointe et la Commission de la Force multinationale mixte du bassin du lac Tchad. Ils ont également prôné l'établissement d'un mandat en vertu du Chapitre VII pour la Force conjointe et la création d'un bureau des Nations Unies qui serait chargé exclusivement d'appuyer celle-ci. En outre, ils se sont félicités de la contribution d'un milliard de francs CFA (1,8 million de dollars) que le Sénégal a versée aux fins de l'opérationnalisation de la Force conjointe. Le 16 février, en marge du sommet, les membres de la Coalition pour le Sahel ont nommé Djimet Adoum, du Tchad, Haut-Représentant de la Coalition.

35. Le 2 mars, les membres de la Coalition pour le Sahel se sont réunis pour examiner le communiqué adopté à l'issue du sommet de N'Djamena et débattre de la marche à suivre, notamment de la lutte antiterroriste, du renforcement des capacités des forces armées nationales et de celles de la Force conjointe, de la prestation de services publics et de services sociaux de base, et des initiatives de développement. Le 10 mars, la Coalition a tenu une réunion ministérielle pour évaluer la situation dans la région. Celle-ci a été suivie d'une deuxième réunion ministérielle (ministres des affaires étrangères), le 19 mars 2021, au cours de laquelle la Coalition a adopté une feuille de route qui définit clairement les grandes étapes qu'elle doit franchir pour réaliser ses objectifs communs au Sahel, notamment la mise en œuvre du « sursaut civil et politique » préconisé lors du sommet de N'Djamena. Les membres de la Coalition ont unanimement salué cette feuille de route, qui, selon eux, donne l'occasion de définir concrètement ce concept de « sursaut civil et politique ».

36. Le 2 avril, la Ministre française des armées et ses homologues estonien et tchèque ont confirmé, lors d'une visite conjointe qu'ils ont effectuée au Mali, que le groupement de forces Takuba avait atteint sa pleine capacité opérationnelle. Constitué le 27 mars 2020 à l'initiative de la France, le groupement de forces Takuba fait partie de l'opération Barkhane et a été déployé lors des dernières grandes interventions de celle-ci, à savoir les opérations Bourrasque et Eclipse. Il est composé de forces spéciales d'États membres européens qui forment, conseillent et accompagnent les unités maliennes au combat dans la région du Liptako-Gourma. À Gao et à Ménaka (Mali), les forces estoniennes, suédoises et tchèques participent à des opérations quotidiennes menées à l'appui des unités maliennes. L'Italie a commencé à déployer des forces et d'autres pays prévoient de rejoindre le groupement de forces Takuba dans les mois à venir.

C. Initiatives régionales et sous-régionales

37. Depuis que l'Assemblée de l'Union africaine a décidé, à sa trente-troisième session, en février 2020, d'élaborer, en consultation avec les ministères de la défense des pays du G5 Sahel et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), un cadre de déploiement d'une force de l'Union Africaine composée de 3 000 militaires en vue de renforcer la Force conjointe, des efforts continuent d'être faits pour arrêter définitivement le concept général d'opérations et achever le déploiement des militaires. La Commission de l'Union africaine tient des consultations avec la CEDEAO et les pays de la région. Parallèlement, la CEDEAO a continué de mener des discussions aux fins de l'adoption de stratégies nationales de lutte contre l'extrémisme violent.

38. Les 8 et 9 février, mon représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed Ibn Chambas, a présidé une réunion du Comité de pilotage de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel dans un contexte marqué par la persistance de la maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi que par des problèmes de sécurité qui ont entraîné des retards dans l'exécution des programmes, tandis que les partenaires d'exécution ont dû réduire leur présence sur le terrain. Cette réunion a été l'occasion de faire le bilan des interventions menées dans les domaines d'action clefs, de mettre en lumière les avancées réalisées et de réfléchir aux moyens d'arriver à de meilleurs résultats sur le terrain. Les entités des Nations Unies continueront de coopérer avec des entités régionales telles que le G5 Sahel, la Commission du bassin du lac Tchad, l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma et d'autres, afin d'aligner la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel sur leurs plans et priorités. Ces différents aspects ont été pris en considération dans le plan d'application de la stratégie pour la période 2021-2022.

V. Évaluation des modalités d'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali à la Force conjointe

39. Dans sa résolution 2531 (2020), le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général d'inclure dans son rapport d'avril 2021 sur le G5 Sahel une évaluation de l'application du paragraphe 13 de la résolution 2391 (2017), y compris pour ce qui concerne le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes et la perspective que le secrétariat exécutif et la Force conjointe gagnent en autonomie et mettent en place leur propre système d'acquisition. Cette évaluation a été menée par le Secrétariat en consultation avec les parties concernées, et ses principales conclusions sont résumées ci-après.

A. Appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali à la Force conjointe et mise en œuvre du Mécanisme tripartite

40. Si l'appui de la MINUSMA ne fait que compléter les formes d'appui bilatéral et les contributions directes des États membres du G5 Sahel aux bataillons, il a joué un rôle important dans le succès des opérations de la Force. En particulier, la fourniture d'articles consommables essentiels a été jugée déterminante pour favoriser l'intensification et la poursuite des activités de la Force. La Force et ses partenaires ont également remercié la Mission d'avoir assuré l'évacuation sanitaire de soldats de la Force à l'intérieur du Mali. La Force conjointe a prié la MINUSMA et les autres

partenaires de maintenir la coordination et la centralisation des capacités logistiques, opérationnelles, techniques et financières.

41. Toutefois, plusieurs problèmes ont fait que la MINUSMA a eu du mal à apporter un soutien logistique et opérationnel. La MINUSMA et ses partenaires ont indiqué que dans certains cas, la Force conjointe semblait ne pas être en mesure de récupérer aux points de collecte prévus au Mali les articles consommables essentiels que lui fournissait la Mission. Dans d'autres cas, au Tchad et en Mauritanie, la MINUSMA a été informée que des articles consommables essentiels avaient été fournis et collectés, mais qu'ils n'étaient pas arrivés jusqu'aux bataillons, ce qui montre que la Force n'a pas les moyens de parcourir de longues distances pour acheminer les articles. Il est difficile de faire parvenir l'appui aux bataillons dans le cadre des modalités d'appui actuelles, mais les modalités d'appui améliorées peuvent contribuer à régler ce problème, car c'est aux prestataires privés qui seront sélectionnés qu'incombera la responsabilité de livrer directement les fournitures aux bataillons aux lieux convenus, qui seront déterminés par la Force. Cela aiderait le commandant de la Force à faire en sorte que tous les bataillons placés sous son commandement reçoivent l'appui dont ils ont besoin pour mener leurs opérations. Par exemple, la Force conjointe a engagé une société malienne qui récupère les produits pétroliers à Bamako et les achemine aux endroits désignés.

42. Aux termes de l'accord technique, qui a été conclu le 23 février 2018 et modifié le 25 février 2020, la Force conjointe doit présenter tous les trimestres des demandes d'appui concernant les articles consommables essentiels que la MINUSMA doit lui fournir, accompagnées de prévisions détaillées des quantités requises sur une période de trois mois. Les retards fréquemment accusés dans la réception de ces informations rendent parfois difficile la fourniture d'articles consommables essentiels par la MINUSMA. Il importe que la Force prenne les mesures nécessaires pour améliorer sa planification interne. Cette question est d'autant plus importante que la fourniture d'un appui plus considérable par un prestataire privé dans le cadre des modalités d'appui améliorées suppose une planification encore plus rigoureuse.

43. Le Conseil de sécurité a certes autorisé, par sa résolution [2531 \(2020\)](#), la fourniture d'articles consommables essentiels aux contingents opérant en dehors du Mali, mais la Force conjointe a souligné qu'il était nécessaire d'étendre l'appui opérationnel à la fourniture de services de génie et d'évacuation sanitaire (primaire et secondaire) dans les quatre pays restants, notamment compte tenu du nombre élevé d'attaques qui surviennent dans la zone des trois frontières (Burkina Faso, Mali et Niger). La Force a estimé que cette extension géographique du soutien crucial qu'apporte la Mission ne pouvait être réalisée que par la création d'un bureau d'appui des Nations Unies distinct, qui serait exclusivement chargé de lui fournir un appui logistique et opérationnel complet, y compris pour les transports, ainsi qu'un appui tactique et stratégique.

B. Mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains

44. Il a été reconnu que la politique de diligence voulue en matière de droits humains était un moyen efficace de faire pression sur les bénéficiaires de l'aide de l'ONU afin qu'ils respectent les obligations qui leur incombent en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Cette politique permet également de placer les droits humains et la protection des civils au centre de l'appui apporté à la Force conjointe, le personnel du HCDH présent dans les cinq pays adaptant sa mise en œuvre aux particularités de la Force et à l'environnement à haut risque dans lequel celle-ci opère.

45. Cependant, plusieurs difficultés subsistent. De manière générale, la MINUSMA et ses partenaires ont également souligné que les États membres du G5 Sahel devaient continuer d'honorer leurs obligations découlant du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés dans le cadre des opérations de la Force conjointe, et, à cette fin, mettre en place un mécanisme plus efficace permettant d'accroître la transparence, de faire régner une plus grande discipline et de mieux appliquer le principe de responsabilité en cas de violations graves des droits humains. Ils ont noté que la Force conjointe ne communiquait pas suffisamment d'informations sur la conduite de ses opérations, y compris l'impact que celles-ci pourraient avoir sur les civils, et qu'elle n'avait pas fourni assez de renseignements sur l'enquête en cours, ni sur les mesures prises pour donner une suite appropriée aux violations des droits humains qui auraient été commises par des éléments de la Force. Les interlocuteurs diplomatiques du G5 Sahel et de la Force conjointe ont fait remarquer qu'il convenait de tenir compte des difficultés opérationnelles, qui découlent principalement des lacunes observées dans l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains dans le cadre des opérations de lutte antiterroriste. La plupart d'entre eux sont convenus que la bonne application de cette politique nécessitait le renforcement des capacités des forces placées sous le commandement de la Force conjointe, et qu'il s'agirait donc d'une entreprise de longue haleine.

46. Les interlocuteurs ont formulé plusieurs recommandations quant à la voie à suivre à l'avenir, notamment en ce qui concerne l'harmonisation des plans de rotation des différents contingents de la Force. En outre, pour renforcer encore plus les capacités de la Force, les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à celle-ci devraient continuer de préparer leurs contingents au niveau national, notamment en leur dispensant une formation adéquate et en vérifiant comme il se doit leurs antécédents avant le déploiement. À cet égard, les responsables du projet de cadre réglementaire sont prêts à collaborer avec les autorités des pays du G5 Sahel et à les aider à aligner leurs méthodes de sélection et de vérification des antécédents sur les meilleures pratiques et les normes éprouvées dans la région et ailleurs dans le monde.

47. Pour que la MINUSMA puisse avancer dans la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, il faudrait que les partenaires se coordonnent davantage, et que des efforts continuent d'être déployés pour rendre l'ONU mieux à même de suivre et d'appliquer cette politique, ainsi que le cadre réglementaire, sur le terrain.

C. Perspective de voir le secrétariat exécutif et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel gagner en autonomie et mettre en place leur propre système d'acquisition

48. Dans sa résolution [2531 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a souligné que l'appui opérationnel et logistique de la MINUSMA, apporté conformément aux modalités énoncées dans la résolution [2391 \(2017\)](#), était une mesure temporaire visant à aider la Force conjointe à mieux exécuter son mandat. En outre, il est indiqué dans le concept stratégique d'opérations de la Force (8 mars 2017) que c'est aux pays du G5 Sahel qu'il incombe d'appuyer les forces de celle-ci, dans le cadre de leurs chaînes logistiques nationales. Cet appui concerne l'administration et les finances, les systèmes d'information et de communication, le matériel, le soutien logistique (eau, carburant et munitions), le soutien médical, les logements, la vérification d'antécédents et la formation. La MINUSMA et d'autres partenaires ont certes un rôle à jouer, mais la fourniture d'un appui demeure la responsabilité première des pays du G5 Sahel.

49. Le secrétariat exécutif du G5 Sahel est chargé de la gestion administrative et financière de la Force conjointe, s'occupant des dépenses de personnel, du budget de fonctionnement et des investissements. À la suite de la Conférence des chefs d'État du G5 Sahel du 6 février 2018, un fonds fiduciaire a été créé. À ce jour, le fonds a reçu des contributions du Rwanda (500 000 dollars), de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (environ 867 000 dollars), des Émirats arabes unis (10 millions d'euros) et de la Turquie (5 millions de dollars). Le Rwanda s'est engagé à verser une deuxième tranche de 500 000 dollars, tandis que l'Arabie saoudite a promis d'apporter 100 millions de dollars et les Émirats arabes unis un montant supplémentaire de 20 millions d'euros. Le secrétariat exécutif continue de faire campagne pour que les fonds promis qui n'ont pas encore été versés le soient et que de nouvelles annonces de contributions soient faites.

50. Bien que placé sous l'autorité fonctionnelle du secrétariat exécutif, qui joue le rôle d'ordonnateur délégué, le fonds fiduciaire dispose de son propre personnel et d'un manuel interne spécial dans lequel sont définies ses règles de gestion administrative, financière et comptable. Il est géré par un comité de soutien, et un comité de contrôle. Le Comité de soutien est un organe multilatéral qui fait office d'interface entre la Force conjointe et le secrétariat exécutif. Les rapports du Comité de contrôle sont soumis au Ministre de la défense de l'État qui assure la présidence tournante du G5 Sahel, qui agit en tant qu'ordonnateur des opérations financières, tandis que le Secrétaire exécutif fait office d'ordonnateur délégué.

51. Les parties prenantes et les partenaires du G5 Sahel ont confirmé que le Comité de soutien avait facilité l'achat de matériel pour la Force conjointe (84 véhicules : 42 camions à usage général et 42 camions-citernes pour le transport de carburant et d'autres produits pétroliers, pour un montant de 11 millions de dollars), en menant à bien la procédure de passation de marchés nécessaire, dont les partenaires ont salué la transparence. Pour ces derniers, c'est là un signe clair que le G5 Sahel a gagné en autonomie dans la gestion des aspects administratifs et financiers relatifs au fonds fiduciaire, notamment grâce à sa capacité à se doter de son propre système d'acquisition. Il a été souligné que le secrétariat exécutif du G5 Sahel, soutenu par le Comité de soutien, disposait certes de la capacité juridique et des moyens techniques requis pour acheter du carburant et autres produits pétroliers, des rations de combat et du matériel au profit de la Force conjointe, mais qu'il n'avait toujours pas l'expertise nécessaire en matière de génie et que, par conséquent, il n'exécutait ni ne finançait pour l'instant de projets relatifs aux locaux et aux infrastructures.

VI. Observations

52. Depuis le Sommet de Pau, en janvier 2020, les effectifs de la Force conjointe ne cessent de croître. Je trouve encourageant que le 8^e bataillon de l'armée tchadienne ait été déployé au début de mars 2021, ce qui devrait permettre à la Force conjointe de consolider ses acquis. La Force est certes de plus en plus opérationnelle, mais elle ne dispose toujours pas des moyens financiers et logistiques dont elle a besoin pour devenir autonome. La Force ne sera viable que si elle dispose de ressources prévisibles et suffisantes. C'est pourquoi je renouvelle mon appel en faveur d'une solution plus globale, de nature à garantir un financement prévisible de ses opérations.

53. Je suis conscient de l'importance que revêt l'opération Barkhane, qui a contribué à affaiblir les groupes extrémistes violents et a permis à la Force conjointe et aux armées nationales de gagner en puissance. À cet égard, je note que le groupement de forces Takuba, qui a pour mission de soutenir les forces armées maliennes au combat, a atteint sa pleine capacité opérationnelle. Je note également que la communauté internationale et les États de la région sont de plus en plus engagés

dans la lutte contre le terrorisme, comme l'a démontré le sommet des chefs d'État du G5 Sahel tenu à N'Djamena. Tout comme les participants à ce sommet, je considère qu'il est nécessaire de renforcer la Force conjointe en vue de poursuivre les efforts de stabilisation au Mali, et de coordonner toutes les initiatives.

54. Je tiens à remercier vivement mon représentant spécial pour le Mali sortant, Mahamat Saleh Annadif, et les équipes de la MINUSMA, qui n'ont ménagé aucun effort pour que la Mission puisse appuyer la Force chaque fois que nécessaire. Néanmoins, la MINUSMA a toujours du mal à s'acquitter du mandat qui lui a été confié en fournissant un appui opérationnel et logistique à la Force conjointe, notamment dans le cadre du mécanisme tripartite financé par l'Union européenne. Les difficultés qu'elles rencontrent mettent en évidence celles liées aux modalités d'appui en vigueur. Faisant écho à l'appel lancé par les États du G5 Sahel, certains partenaires ont souligné que l'ampleur et la nature des obstacles actuels à la fourniture d'un appui logistique et opérationnel à la Force sont tellement inédites qu'elles justifient l'adoption d'une nouvelle approche, qui doit bénéficier de la pleine mobilisation politique et financière du Conseil de sécurité et des partenaires régionaux.

55. Je félicite les États membres du G5 Sahel et tous les partenaires des efforts qu'ils déploient inlassablement pour régler les problèmes de sécurité que connaît la région du Sahel. Toutefois, je suis particulièrement préoccupé par le fait que la situation continue de se dégrader. Nous devons renforcer nos partenariats et redoubler d'efforts pour soutenir les populations et les gouvernements des États du G5 Sahel. Cela est également essentiel pour empêcher toute propagation de la crise, car les groupes terroristes chercheraient, d'après certaines sources, à étendre leurs sphères d'influence au-delà du Sahel. L'ONU est prête à soutenir davantage les efforts du G5 Sahel, et notamment à contribuer au renforcement des capacités de celui-ci dans des domaines tels que la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation, la gestion de la sécurité des frontières, la cybersécurité et la protection des cibles vulnérables.

56. Je me réjouis que lors du sommet de N'Djamena les chefs d'État des pays du G5 Sahel et leurs partenaires aient réaffirmé que le respect des principes de la politique de diligence voulue en matière de droits humains était une condition essentielle pour lutter contre le terrorisme et qu'il devrait être le fondement de la protection des civils. La persistance des violations des droits humains qui seraient perpétrées par des forces de sécurité dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ne laisse toutefois d'être préoccupante. Dans ce contexte, s'agissant des allégations graves selon lesquelles des violences sexuelles auraient été commises par des membres du 8^e bataillon tchadien de la Force conjointe déployé au Niger à la fin de mars, je me félicite de la rapidité avec laquelle la Force et les autorités du Tchad et du Niger ont réagi et qu'elles se soient engagées à enquêter sur ces faits présumés et à en poursuivre les responsables. Cette démarche montre en outre que la Force conjointe a accompli des progrès dans l'application du cadre réglementaire de contrôle du respect des droits humains et du droit international humanitaire. Il est essentiel que les victimes de tels actes et de toute autre violation des droits humains commis par des forces de sécurité obtiennent la justice qu'elles méritent.

57. Je souligne qu'il est nécessaire de renforcer les relations de confiance entre les populations civiles et les forces armées, et je salue les efforts déployés par la MINUSMA et le HCDH pour que davantage de femmes soient incluses lors de la constitution des forces. La présence de femmes permet le développement de stratégies de mobilisation des communautés plus efficaces et contribue à la protection des civils, qui est une condition du succès de la mission. C'est pourquoi il convient de renforcer

la coordination entre la justice civile et la justice militaire, et ce, dans le respect du droit international.

58. Dans l'ensemble, la situation humanitaire au Sahel se dégrade rapidement et sensiblement en raison de l'escalade des conflits, de la montée de l'insécurité alimentaire et des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, de sorte que les besoins humanitaires dans la région atteignent des niveaux jamais vus. Le Sahel est l'une des régions du monde qui sont le plus exposées aux catastrophes et les effets des changements climatiques y sont ressentis de manière spectaculaire. Pour le Sahel, les changements climatiques sont déjà une réalité. L'imprévisibilité des régimes météorologiques, les sécheresses, les inondations et la dégradation des terres ont de graves répercussions sur les moyens de subsistance déjà précaires des ruraux et des éleveurs, attisant la violence intercommunautaire et contraignant les personnes à partir de chez elles.

59. Enfin, je salue les engagements de plus en plus ambitieux ayant trait à la sécurité, aux politiques ou au développement qui sont pris dans le cadre de la Coalition pour le Sahel, qui a pour objectif de promouvoir la cohérence de l'action menée à l'échelle régionale et qui réunit tous les acteurs intervenant dans la région. Je réaffirme qu'il importe d'apporter une réponse collective et solidaire à la crise au Sahel. Je note qu'il est de plus en plus généralement admis qu'il est indispensable de passer d'une approche centrée sur la sécurité à une démarche qui tienne compte de la nécessité de promouvoir le développement parallèlement aux efforts déployés pour assurer la sécurité. Tous les acteurs doivent augmenter les financements et renforcer leurs mesures d'aider pour s'attaquer aux racines des conflits dans les domaines du développement, de la fourniture de services et de la gouvernance.